

Objet
Communiqué de
presse

Paris, le 29 juillet 2021

1 an après le déploiement national chez les buralistes, l'encaissement des factures du quotidien répond aux attentes des Français

Le 28 juillet 2020, alors que le pays est frappé par la crise sanitaire, le déploiement national de l'encaissement de services publics locaux, amendes de forfait post-stationnement, ou impôts inférieurs à 300 euros est lancé chez 5 100 buralistes sur l'ensemble du territoire.

1 an après son lancement, ce sont désormais 12 000 buralistes (50 % du réseau) qui proposent le service, assurant proximité, lien social et confidentialité aux usagers. Un service qui a permis l'encaissement d'un million de transactions en s'appuyant sur le maillage unique du réseau des buralistes.

La Confédération des buralistes et FDJ avaient, remporté, en juillet 2019, le marché de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour l'externalisation des encaissements, en espèces et en carte bancaire, des trésoreries publiques. Une nouvelle solution de proximité apportée aux usagers pour traiter les 2 millions d'actes annuels qui étaient auparavant encaissés dans les trésoreries.

Pour Philippe Coy, Président national de la Confédération des buralistes, : « Cette première année est une réussite avec une montée en puissance sur le territoire national. Nous avons su nous appuyer sur notre ADN de commerçants d'utilité locale, par ailleurs préposés de l'Etat, pour garantir proximité, sécurité et confidentialité aux Français, notamment dans le contexte sanitaire traversé »

A propos de la Confédération des buralistes

La Confédération des buralistes est l'unique organisation représentative des 24 000 buralistes, en France. Elle émane de 113 Fédérations départementales, toutes présidées par des buralistes en activité. Elle assure la promotion du réseau des buralistes et la défense des intérêts de la profession, en s'inscrivant dans une dynamique d'accompagnement, au service de la transformation du métier.

Contact presse

Erwan Garcia Recio . communication@buralistes.fr . 01 53 21 10 00

